



« Ranimons la cascade », filtrée devant la préfecture, mais satisfaite

■ **Comme prévu**, les membres et sympathisants de l'association Ranimons la cascade, opposés au renouvellement de la concession hydroélectrique de Salles-la-Source, se sont fait entendre hier, à Rodez, sous les fenêtres de l'administration préfectorale (notre édition du 23 octobre). Alors que se tenait une réunion du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst), lequel devait donner un avis consultatif - huit pour la poursuite de l'exploitation, cinq contre et cinq abstentions au terme du vote -, une cinquantaine de personnes a bruyamment manifesté. Pétards, tambours, cornes de bru-

mes et arguments clamés au haut-parleur ont résonné durant une heure. Ils appelaient notamment la préfète « à dire "non" à ce projet insensé ». Les manifestants ont également tenté d'accéder de force au Coderst, mais ont immédiatement été repoussés par les policiers positionnés à l'entrée de la préfecture. Peu après, le gérant de l'usine hydroélectrique a rejoint la réunion par une autre issue. Quant aux opposants, les services de l'État leur ont indiqué qu'ils ne seraient pas entendus.

Pour autant, les responsables de « Ranimons la cascade » semblent satisfaits et l'ont exprimé hier soir par un communiqué, dans lequel

on peut lire notamment : « C'est un cinglant désaveu que vient de subir au Coderst l'administration (...) Ce n'est en effet qu'une très courte majorité relative que, malgré ses tentatives renouvelées de passage en force, l'administration a pu obtenir au moment du vote (...) Pour nous, il s'agit là d'une véritable victoire ». (lire également en page 10).

Par ailleurs, selon nos informations, l'exploitant de la microcentrale aurait été condamné à verser à la commune de Salles-la-Source qui le lui réclamait, 110 000 € couvrant le retard dans le paiement des redevances depuis 2005 et les frais de justice. CL